



ANTICIPER • AGIR • ACCOMPAGNER
Préservons nos rivières et notre territoire

La Ferté Gaucher, le 28/03/2025

Monsieur le Président
Laurent HENART
Voies navigables de France
175 rue Ludovic Boutleux CS30820,
62400 Béthune cedex

Référence : n°2025-32
Affaire suivie par : Hélène BLOT
Poste : Responsable des services
Coordonnées : h.blot@smage2morin.fr

Objet : Urgence – Entretien des arches du pont-canal de Condé-Sainte-Libiaire

Monsieur le Président,

Les inondations majeures qui ont frappé le Grand Morin en 2024 ont gravement impacté la population du territoire. Le Grand Morin rejoint la Marne à son exutoire, sur la commune de Condé-Sainte-Libiaire via un pont canal composé de multiples arches (voir photo ci-joint). Cet ouvrage est un véritable goulet d'étranglement : l'accumulation de sédiments obstrue les arches, réduisant considérablement la capacité d'écoulement du Grand Morin et aggravant les risques d'inondation. L'entretien des arches est indispensable pour le bon écoulement des eaux.

Dans le cadre de notre convention en vigueur depuis le 01/01/2024, VNF conserve la responsabilité des opérations liées à l'entretien des buses/arches du pont canal (curage périodique, désensablement des buses/arches et toute autres interventions à l'intérieur des ouvrages) à Condé-Sainte-Libiaire.

Il a été constaté un encombrement important des arches du pont canal à Condé-Sainte-Libiaire de près de 40% de l'ouvrage (voir photo ci-joint). Les investigations menées ont révélé qu'aucun entretien et curage n'a été effectué depuis 2009, une situation d'autant plus préoccupante au vu des multiples inondations survenues en 2024 sur le Grand Morin qui ont fortement impacté notre population.

Considérant l'exposition aux risques d'inondation et les sinistres subis en 2024 sur le territoire en tant que gestionnaire de l'ouvrage du pont canal à Condé-Sainte-Libiaire, je vous demande d'engager, sans délai, des travaux de curage à réaliser **au plus tard à l'été 2025**, afin d'aborder l'automne et l'hiver dans des conditions plus sécurisées sur le territoire du Grand Morin.

Je vous prie de bien vouloir prendre attache avec vos services **dans un délai de quinze jours** afin d'organiser les modalités de cette intervention. Ce point sera abordé lors du **prochain comité syndical du SMAGE, le 15 avril 2025**, et j'attends donc votre retour en amont.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Copie :

- VNF - Direction Territoriale Bassin de la Seine
- Président de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie
- Maire de la commune de Condé-Sainte-Libiaire



Président du SMAGE des Deux Morin

Philippe DE VESTELE





SMAGE
des 2 Morin

ANTICIPER • AGIR • ACCOMPAGNER
Préserveons nos rivières et notre territoire



Arches du pont canal de Condé-Sainte-Libiaire - 26/03/2025



Arches comblées - 26/03/2025



Accumulation de sédiments et de terres au niveau de l'ouvrage - 26/03/2025

